



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 12 SEPTEMBRE AVEC LA MISSION IGAS/IGF

Participaient à cette réunion :

Au nom du Collectif :

Jean-Yves AUFFRET pour l'ADIRSI,
Pierre REGNARD pour la Conférence des DSMR,
Michel COJEAN, Jean-François DAUDET et Philippe LOCHET pour l'UNSA,
Georges VIGER pour le SNPDOS CFDT

Au nom de la mission IGAS/iGF :

Dominique GIORGI,
Jérôme THOMAS,
Jérémy FOURNEL

D. GIORGI indique, tout d'abord, que cette demande d'entretien a été relayée au plus haut niveau puisque c'est le Premier Ministre, lui-même, qui lui a demandé de nous recevoir. Il présente, ensuite, un diaporama, sensiblement identique à celui diffusé lors du séminaire d'installation des groupes de travail le 7 septembre afin de rappeler l'objectif de la mission et l'état d'avancement des travaux : consolidation de la qualité du service rendu, intégration au Régime Général du 2^{ème} Régime de Protection Sociale, mise en œuvre des mesures de simplification présentées par le Premier Ministre le 5 septembre à Dijon. Deux contraintes particulières ont été identifiées : la volonté de mettre en place une organisation dédiée aux travailleurs indépendants qui prenne en compte leurs spécificités et la nécessité de sécuriser au maximum l'opération.

Au 1^{er} janvier 2018, le régime des indépendants disparaît y compris la marque RSI. Les missions et les compétences sont transférées au Régime Général avec maintien d'un guichet particulier et d'une offre spécifique. Pendant la période de transition, les structures héritières apportent leur concours à la reprise progressive, par le Régime Général, des activités et cette période de transition est mise à profit pour négocier avec l'UCANSS un cadre conventionnel. Le périmètre et l'activité des salariés seront sécurisés sans licenciement ni mobilité forcée par la mise en place de structures de pilotage et de surveillance adaptées. Le transfert effectif du contrat de travail se fera en 2020. Les effectifs ne resteront, cependant, pas constants dans le temps. Ils feront l'objet d'une régulation transversale proportionnelle aux économies demandées par la COG dans les différentes Branches du Régime Général par le non remplacement de certains postes.

L'organisation cible prévoit une gestion directe des travailleurs indépendants à partir de 2020, ce qui ne veut pas dire qu'il ne puisse pas y avoir d'organisation dédiée.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'Assurance Maladie, les CPAM reprendront la gestion directe des flux en 2019 et la totalité de l'activité en 2020. Le devenir des programmes de prévention et d'invalidité sont versés à la réflexion d'un atelier avec une préférence pour un rattachement à la maladie plutôt qu'à la retraite. A cet effet, J. FOURNEL précise qu'il pilote cet atelier qui s'est réuni, pour la première fois ce matin. P. REGNARD explique que l'activité médicale/santé est gérée au RSI par une même Direction ce qui n'est pas le cas au RG. Cette organisation facilite la transversalité avec tous les services de la Caisse. Il insiste, aussi, sur

l'importance, pour les équipes d'avoir une visibilité rapide sur leur devenir d'autant plus que l'assurance maladie sera la première Branche à être rattachée au Régime Général. Il précise, enfin, que le transfert des contrats de travail des praticiens conseils au Régime Général devrait être facilité par le fait que la convention collective des médecins RSI est assez proche de celle des médecins du RG. La question de la maille territoriale qui sera retenue au 1^{er} janvier pour l'Assurance Maladie se pose. Au moins, dans un premier temps, le périmètre actuel des Caisses devrait être conservé; la délégation aux OC étant transférée à la CNAMTS dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Pour D. GIORGI le RG devra préserver les spécificités des travailleurs indépendants

Pour l'organisation, plus spécifiquement, de la retraite et du recouvrement, plusieurs scénarios sont à l'étude et deux écoles de pensée se dégagent : une structuration de la ligne hiérarchique et fonctionnelle relevant de l'échelon régional ou un modèle vertical qui ferait que l'activité relative aux travailleurs indépendants serait directement rattachée aux Caisses Nationales CNAVTS ET ACOSS.

Sur l'insistance des membres du collectif, D. GIORGI acquiesce sur le fait qu'il faudra faire en sorte de déterminer le plus vite possible lequel des deux scénarios sera privilégié et que les arbitrages concernant une intégration plus ou moins poussée de l'activité relative aux indépendants devront être rapidement effectués afin de donner une lisibilité sur l'avenir, particulièrement aux agents de direction qui devront porter la réforme.

JY. AUFFRET évoque le quotidien des Caisses depuis les annonces faites, le flou sur ce qu'il faut conserver ou non de la démarche Trajectoire, la difficulté à piloter les équipes sans savoir où l'on va, la baisse de motivation et les départs d'agents, parfois dans les CARSAT qui seront appelées à reprendre le pilotage au 1^{er} janvier, ce qui montre l'impréparation totale de la dimension humaine de la réforme.

Pour M. COJEAN, il est urgent d'agir et de ne pas attendre l'aboutissement des travaux des ateliers pour prendre des mesures conservatoires telles que celles de réserver des postes aux Agents de Direction. Tous les ADD n'auront pas vocation à rester dans le domaine des indépendants et l'engagement pris par D. MALRIC lors de l'entretien que nous avons eu avec lui le 30 août, de recommander au Directeurs du RG de regarder avec intérêt les candidatures des agents RSI sur des postes du RG, ne suffit pas.

JF DAUDET alerte, quand même, sur le fait qu'il faut organiser ce processus rapidement et surtout donner de la visibilité sur l'avenir, aussi bien sur une ligne TI que RG car, si tous les agents partent en même temps, il ne sera plus possible d'assurer la continuité du service à l'assuré.

D. GIORGI s'engage à challenger les Directeurs du RG sur les dispositions qu'ils entendent prendre pour que la réforme réussisse et à les interroger sur les dispositifs qu'ils ont mis, ou vont mettre en place pour accueillir les ADD du RSI. Il va inscrire ce point au prochain Comité de Pilotage Stratégique de Transformation du RSI qui réunit tous les DG des Caisses Nationales du Régime Général.

D. GIORGI rappelle que le chantier de transformation du RSI n'a débuté que depuis deux mois et que beaucoup de choses ont déjà été faites. Des consultations sont menées avec toutes les parties prenantes de la réforme mais il est encore trop tôt pour avoir une visibilité totale sur l'avenir. J. THOMAS pense que des précisions pourront, toutefois, être apportées lors du séminaire des agents de direction qui aura lieu début octobre et au cours duquel une table ronde sera organisée avec les membres de la mission.

P. LOCHET précise que, bien qu'il n'y ait que 150 agents de direction dans le Régime (au regard des 3000 ADD du RG), il est vraiment nécessaire que l'on s'appuie sur eux pendant la période de transition car ils sont le

maillon indispensable à la réussite du projet. C'est pourquoi un plan d'accompagnement social doit être très vite négocié pour l'ensemble des agents de direction y compris pour les ADD de la Caisse Nationale qui risquent plus que d'autres, de se trouver placardisés. M. COJEAN évoque la question de l'inscription sur la liste d'aptitude pour certains ADD de la Caisse Nationale et la nécessité de mettre en place un dispositif de supervision des modalités d'application du plan d'accompagnement social. Pour D. GIORGI, il est évident que cette réflexion doit être menée mais qu'elle ne relève pas de la compétence de la mission.

G. VIGER fait état de l'étude menée, il y a quelques années par l'UCANSS sur la mobilité interbranches et pense que la transformation du RSI peut constituer un laboratoire pour mettre en œuvre cette démarche.

Le collectif explique qu'il élabore actuellement un canevas qui pourrait donner les lignes directrices de ce que pourrait contenir le plan d'accompagnement social. Il s'est engagé à transmettre ce document pour la fin du mois de septembre au Directeur de l'UCANSS. D. GIORGI se montre très intéressé par cette initiative et demande à être destinataire du document.

M. COJEAN et JY AUFFRET insistent sur le fait que le repositionnement des ADD doit pouvoir s'effectuer pendant toute la période transitoire pour assurer la continuité de service mais aussi permettre à chaque agent de direction de se déterminer sur la poursuite de son activité dans une filière dédiée aux TI ou sur des postes proposés au RG ou sur un projet professionnel autre.

J. THOMAS se méfie des effets d'aubaine qui pourraient résulter d'un plan d'accompagnement social, ce à quoi M. COJEAN réplique que les ADD du RSI n'ont pas demandé cette réforme et que, pour la plupart d'entre eux, leurs perspectives d'évolution s'amenuisent.

D. GIORGI conclut la réunion sur l'utilité de se revoir sous un mois après la promulgation du PLFSS, notamment pour partager sur le contenu d'un futur plan d'accompagnement social.